



Pays du Neubourg  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# Rapport d'activité 2015

Bacquepuis - Bérengeville-la-Campagne - Bernienville - Brosville - Canappeville - Cesseville - Crestot  
Criquebeuf-la-Campagne - Crosville-la-Vieille - Daubeuf-la-Campagne - Ecauville - Ecquetot  
Emanville - Epégar - Epreville-près-le-Neubourg - Feuguerolles - Graveron-Sémerville - Hectomare  
Hondouville - Houetteville - Iville - Le Neubourg - Le Tilleul-Lambert - Le Tremblay-Omonville  
Le Troncq - Marbeuf - Quittebeuf - Saint-Aubin-d'Ecrosville - Sainte-Colombe-la-Commanderie  
Tournedos-Bois-Hubert - Venon - Villettes - Villez-sur-le-Neubourg - Vitot

# Sommaire

## Présentation de la communauté de communes

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| I. Le territoire                | p.3 |
| II. Les élus et les compétences | p.4 |
| III. Organigramme des services  | p.6 |
| IV. Les services fonctionnels   | p.7 |
| V. Chiffres-clés du budget      | p.8 |

## Environnement

|                                                              |       |
|--------------------------------------------------------------|-------|
| I. Prévention et gestion des déchets                         | p. 9  |
| II. Le service public d'assainissement non-collectif (SPANC) | p. 11 |
| III. La voirie                                               | p. 12 |
| IV. Le très haut débit                                       | p. 12 |

## Aménagement du territoire

|                                              |       |
|----------------------------------------------|-------|
| I. Le schéma de cohérence territorial (SCOT) | p. 13 |
| II. L'habitat                                | p. 13 |
| III. L'urbanisme opérationnel                | p. 14 |
| IV. Les plans locaux d'urbanisme             | p. 14 |

## Développement du territoire

|                                                             |       |
|-------------------------------------------------------------|-------|
| I. Infrastructures d'accueil et développement des activités | p. 15 |
| II. Promouvoir des actions pour l'emploi                    | p. 15 |
| III. Accompagner et soutenir les acteurs économiques        | p. 16 |
| IV. Le patrimoine                                           | p. 16 |
| V. La promotion du territoire : le tourisme                 | p. 17 |

## Vivre Ensemble

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| I. Soutien aux communes     | p. 18 |
| II. Animation du territoire | p. 18 |
| III. Actions culturelles    | p. 18 |

## Service à la population

|                                                                                 |       |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------|
| I. Le projet éducatif territorial (PEDT)                                        | p. 19 |
| II. La résidence d'artistes                                                     | p. 19 |
| III. Sport                                                                      | p. 19 |
| IV. Enfance - Jeunesse                                                          | p. 20 |
| V. Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) | p. 22 |
| VI. Solidarités                                                                 | p. 23 |

# Message du Président

Rétrospectivement, en matière de services, 2015 a bien été, pour la communauté, l'année de la jeunesse, preuve de la vitalité du Pays du Neubourg. En effet, elle a été marquée par la mise à disposition des collégiens du complexe sportif André Clousier dont l'inauguration a eu lieu en septembre. L'existence de cet équipement a généré la création de plusieurs associations sportives, élargissant ainsi les possibilités de pratiques sportives comme l'escalade, l'escrime ou la danse.

Par ailleurs, le pôle animation jeunesse a connu un nouveau départ avec son déménagement en centre-ville du Neubourg.

Enfin, le conseil communautaire, dans le cadre de la modification de ses statuts, a élaboré le projet éducatif territorial (PEDT) unique pour l'ensemble des communes et syndicats à vocation scolaire. Ce PEDT a été approuvé par le préfet fin 2015 et permet donc la pérennisation de l'aide accordée pour l'organisation d'activités périscolaires mises en place dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires en écoles maternelles et élémentaires.

Parallèlement, en matière d'aménagement du territoire, de futurs grands chantiers ont été initiés et lancés comme le plan d'aménagement des mares (PAGIM), le traitement des eaux pluviales, les investissements à venir sur les bassins versants, le diagnostic voirie mais aussi l'équipement en très haut débit du territoire, dont la première tranche de travaux, sur les 3 programmées par Eure numérique, est prévue dès 2016.

*Jean-Paul Legendre*  
*président de la communauté de communes*  
*du Pays du Neubourg*

## I. Le territoire

Située au cœur de l'Eure, la communauté de communes du Pays du Neubourg a été créée par arrêté préfectoral du 15 juin 2000.

Composée de **34 communes**, elle regroupe près de **17 800 habitants**.

Le Pays du Neubourg s'étend sur un territoire de **250 km<sup>2</sup>**, aux multiples visages, entre son plateau et les deux vallées qui l'entourent : celle du Bec et de l'Iton.

Sa richesse vient de ses cultures. Les cultures agricoles, notamment celle

du lin dont la qualité est reconnue internationalement. Mais également la culture patrimoniale et touristique grâce aux nombreux sites, châteaux, moulins, églises etc.

Ces éléments ont valu au territoire d'obtenir en 2007 le label « terre de culture » en tant que pôle d'excellence rurale.

La communauté de communes ambitionne d'allier cette ruralité à la modernité, en initiant toujours de nouveaux projets pour dynamiser le territoire.



Pays du Neubourg  
Terre de Cultures

De haute tradition agricole, la qualité des terres du territoire de la communauté permet encore aujourd'hui de bénéficier d'une agriculture moderne qui produit céréales, lin, betteraves etc.

Cependant, l'agriculture, forte utilisatrice de main d'œuvre jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, a vu, peu à peu, comme dans toute l'Europe occidentale, diminuer de façon spectaculaire la part de la population vivant des métiers agricoles...

Fort opportunément, se sont développées plusieurs activités industrielles, comme la production de produits jetables en cellulose,

remplaçant elle aussi, une activité aujourd'hui disparue : la production textile.

Depuis sa création, la communauté de communes s'est préoccupée de son développement économique au sens large, et plus particulièrement au travers des activités liées au tourisme.

Elle a aussi permis la re-découverte progressive de la richesse de son patrimoine, notamment bâti, dans des communes, souvent modestes par la taille, mais de longue histoire : le site du Troncq, l'arboretum de Canappeville, la commanderie de Sainte-Colombe-la-Commanderie...

## II. Les élus et les compétences

Les règles de composition des organes délibérants (comme les conseils communautaires) ont été modifiées par les lois du 16 décembre 2010 et 31 décembre 2012.

Cette réforme permet aux communautés de communes d'élaborer des accords dits « locaux », sur le nombre de délégués communautaires et leur répartition, adaptés au contexte de chaque communauté.

C'est ainsi que le 29 mai 2013, un accord local a été adopté par une très grande majorité de communes et confirmé par arrêté préfectoral le 18 octobre 2013. Depuis avril 2014, il y a donc 40 délégués communautaires : un par commune et sept au Neubourg pour une représentation équitable de sa population plus nombreuse.

Jean-Paul Legendre a été réélu en avril 2014 pour un nouveau mandat. Le conseil communautaire élit en son sein un président et des vice-présidents qui composent le bureau. Chaque vice-président a la charge d'une commission, qu'il anime.

Ces commissions étudient et donnent leur avis sur les dossiers relevant de leurs compétences avant de les soumettre au conseil communautaire.

### Des compétences élargies

Les compétences de la communauté de communes vont croissantes depuis le 15 juin 2000. Elle exerce les *compétences obligatoires* suivantes :

- Le développement économique.
- L'aménagement de l'espace.

En plus de celles-ci, la communauté de communes a choisi d'assumer des *compétences optionnelles* :

- Protection et mise en valeur de l'environnement. (assainissement non-collectif, bassins versants).
- Politique du logement et du cadre de vie (action d'amélioration de l'habitat, assistance aux communes pour la réalisation de projets d'urbanisme et d'habitat).
- Sécurité et prévention de la délinquance (actions de prévention grâce au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance - CISPD).
- Voirie (entretien, signalisation routière, traitement hivernal, fauchage des voies et chemins).

La communauté de communes prend également à sa charge certaines *compétences facultatives* :

- La promotion du territoire par le tourisme.
- L'action sociale (actions en faveur des personnes âgées ou souffrant d'un handicap, actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse).
- Les ordures ménagères (collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables, gestion des déchèteries).
- Soutien à la vie communale (gestion du chenil, prêt de matériel, aide au fleurissement...).
- Le sport, la culture, le loisir.
- Contrat de territoire.

### La communauté de communes s'articule autour de plusieurs instances :

- Le **comité exécutif** est composé du Président et des 8 Vice-présidents. Il se réunit toutes les semaines.
- Le **bureau** est constitué de 20 membres : Le Président, les 8 vice-présidents, 11 autres membres. Il se réunit tous les mois.
- Le **conseil communautaire** est constitué des 40 délégués. Il se réunit tous les trimestres.
- **11 commissions** (déchets; assainissement ; voirie; réseaux secs; aménagement du territoire; développement économique; tourisme - culture - sport - conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance; soutien vie locale; enfance; jeunesse; solidarités).





## Le Président, les Vice-présidents

**Communauté  
de communes**



**Jean-Paul Legendre**  
président

**Tourisme, culture  
et sport**



**Roger Wallart**  
vice-président

**Voirie**



**Gérard Plessis**  
vice-président

**Aménagement du  
territoire**



**Arnaud Cheux**  
vice-président

**Développement  
économique**



**Joël Lelarge**  
vice-président

**Environnement**



**Bertrand Carpentier**  
vice-président

**Soutien Vie Locale**



**Martine Saint-Laurent**  
vice-présidente

**Enfance-Jeunesse**



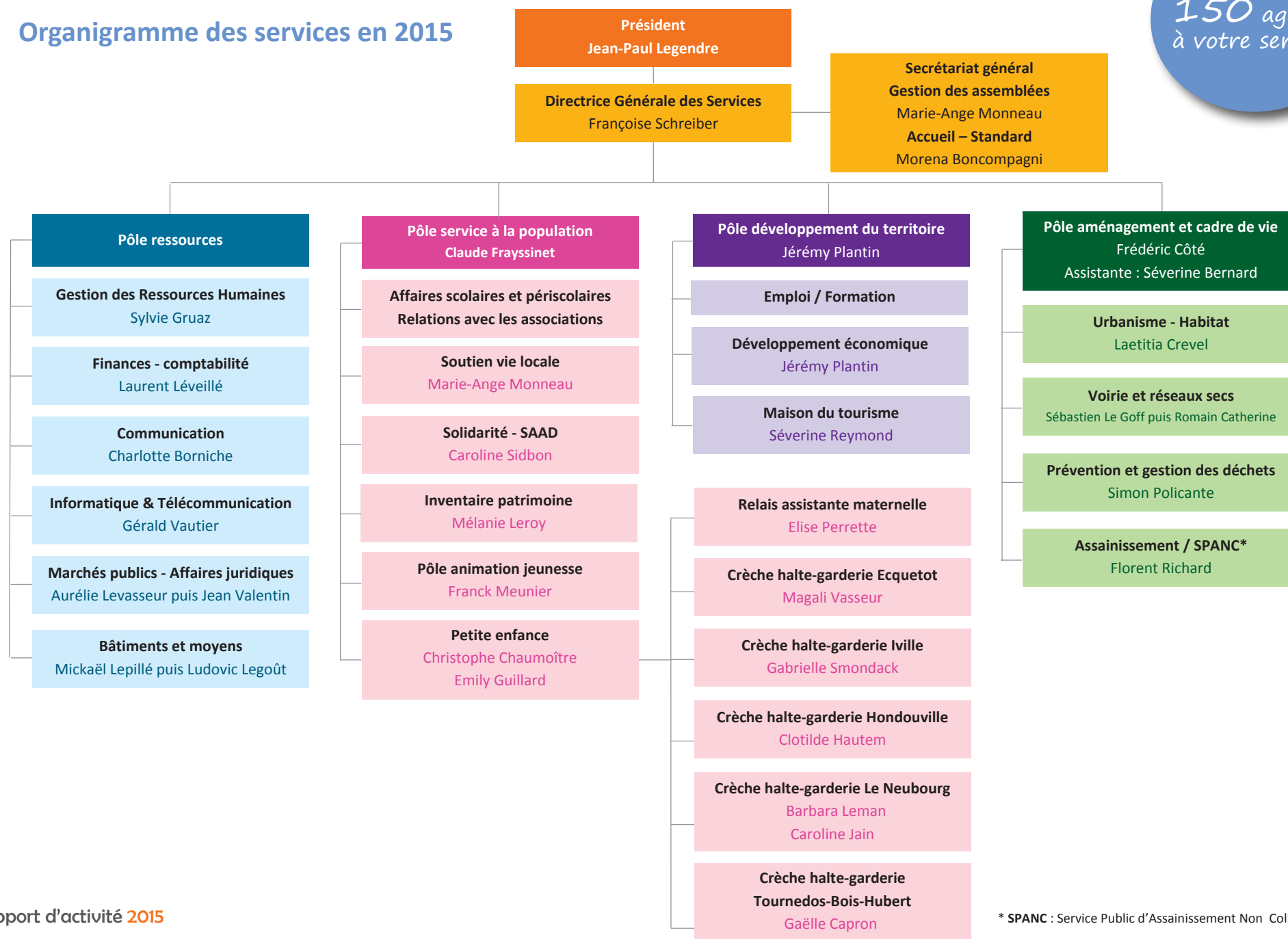
**Jean-Claude Rouland**  
vice-président

**Solidarités**



**Françoise Maillard**  
vice-présidente

## III. Organigramme des services en 2015



## IV. Les services fonctionnels

Ressources humaines, informatique et télécommunication, marchés publics, finances... Les services fonctionnels ont pour but d'apporter à l'ensemble des services de la communauté de communes les moyens nécessaires pour mener à bien leurs missions. Ils peuvent également aider les commissions pour les dossiers relevant de leur domaine d'expertise.

### Ressources humaines

#### Tâches « fonctionnelles »

- ▶ Interface entre les services et le personnel
- ▶ Conseil juridique aux communes
- ▶ Recrutement d'agents de catégorie A, B et C
- ▶ Actions hygiène et sécurité
- ▶ Organisation des comités techniques
- ▶ Veille juridique

#### Tâches « opérationnelles »

- ▶ Les carrières
- ▶ Les contrats
- ▶ La formation
- ▶ Les congés et les différentes positions statutaires
- ▶ Les départs en retraite
- ▶ Les maladies
- ▶ Les visites médicales
- ▶ La paie
- ▶ Aide sociale

*En chiffres* Les Ressources humaines, en 2015 :

- ▶ 2 ETP (équivalent temps plein)
- ▶ 90 titulaires
- ▶ 60 contractuels
- ▶ 1 800 paies
- ▶ 200 arrêtés et contrats

### Comptabilité – Finances

#### Principales missions

- ▶ Élaboration des budgets avec les services et les élus
- ▶ Suivi et contrôle de l'exécution budgétaire :
  - Contrôle des justificatifs et visas internes
  - Vérification de l'imputation budgétaire
  - Comptabilisation des dépenses et transmission au trésor public pour paiement
  - Suivi financier des marchés publics
  - Études et analyses financières
- ▶ Gestion de la dette et de la trésorerie
- ▶ Gestion patrimoniale
- ▶ Elaboration de tableaux de bord
- ▶ Suivi des régies et des cartes achats
- ▶ Déclarations de TVA et FCTVA
- ▶ Suivi et optimisation des ressources fiscales

*En chiffres* La comptabilité-finances, en 2015 :

- ▶ 1,5 ETP (équivalent temps plein)
- ▶ 2967 mandats de paiement
- ▶ 1216 titres de recette

### Affaires juridiques

- ▶ Marchés publics - Assurances
- ▶ Appels d'offres - Analyse
- ▶ Consultations - Contrôle
- ▶ Conseil aux services et aux communes
- ▶ Gestion du patrimoine mobilier

### Et aussi...

#### Informatique et télécommunication

Le service informatique et télécommunication entretient le parc informatique de la communauté et l'ensemble du système de téléphonie. Il s'occupe également des appareils de reprographie (photocopieurs, scanners etc.).

*En chiffres* Le service informatique et télécommunication, en 2015 :

- ▶ 1 ETP
- ▶ 45 postes téléphoniques internes
- ▶ 60 ordinateurs
- ▶ 7 serveurs physiques et 10 serveurs virtuels

#### Bâtiments et véhicules

La communauté de communes entretient elle-même, par le biais du service bâtiments et moyens, les locaux communautaires et le parc de véhicules.

#### Communication

La principale mission du service communication est la mise en place d'outils à destination du public et/ou des élus. L'enjeu essentiel de ce service est d'informer sur les actions des services.

*En chiffres* La communication, en 2015 :

- ▶ 1 ETP
- ▶ 3 numéros du 34 à la Une
- ▶ La promotion des différentes manifestations de la communauté de communes (Voie du lin, journées du patrimoine, expos, etc.)
- ▶ 1 guide touristique réalisé
- ▶ 1 rapport d'activité annuel
- ▶ Organisation d'événements (soirée du personnel, vœux de la CDC...)

## V. Chiffres clés du budget

La communauté de communes du Pays du Neubourg dispose d'un budget principal et de 8 budgets annexes (ordures ménagères, office de tourisme, assainissement non-collectif, commerce multiservices de Saint-Aubin-d'Ecroville et de Brosville, village des artisans, zones d'activités, service d'aide à domicile).

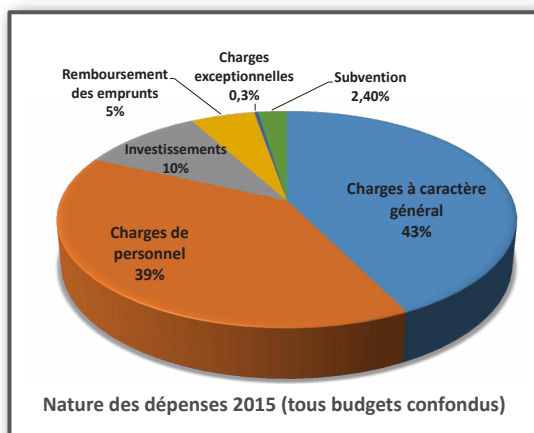
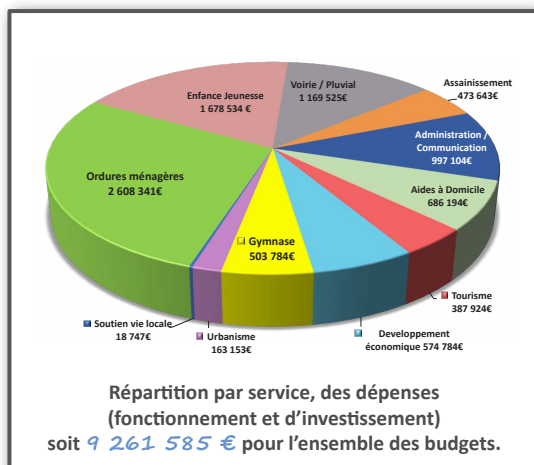
Malgré la diminution des dotations de l'État, la situation financière de la communauté de commune est saine. Ses principaux agrégats financiers (fonds de roulement, trésorerie, ratio d'endettement) restent positifs et sa capacité d'autofinancement reste suffisante pour financer de nouveaux projets.

## Dépenses de fonctionnement et d'investissement

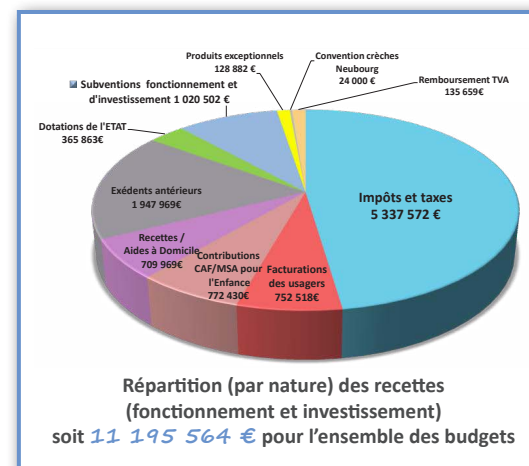
En 2015, la baisse du volume d'investissement provient de la fin du programme « complexe sportif André Clousier ». Notez cependant la poursuite de l'effort conséquent en matière de voirie.

Ci-dessous la répartition par service, des dépenses (fonctionnement et d'investissement) soit **9 261 585 €** pour l'ensemble des budgets.

LES DÉPENSES



LES RECETTES



## Les différentes ressources

### L'excédent antérieur, mis en réserve, assure les investissements déjà engagés et les autofinances

(ex : la construction du gymnase, les aménagements de la ZA de Marbeuf, les travaux de voirie...)

### Les participations des usagers et de nos partenaires (Etat, CAF)

Ces participations sont directement liées aux activités des services

### Les subventions obtenues auprès de différents organismes ou collectivités

(Etat, Région, Département, ADEME)

### Les dotations de l'Etat (DGF, DCRTP)

### Les impôts et taxes

(taxe d'habitation, taxe foncière, taxe sur les ordures ménagères) et les compensations liées à la suppression de la taxe professionnelle



## Bon à savoir

Les biodéchets sont des déchets alimentaires de cuisine mais aussi déchets biodégradables de jardin, issus des ménages.

## I. Prévention et gestion des déchets

La communauté de communes assure la collecte des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble de ses 34 communes soit presque 8000 foyers. De plus, elle gère en direct deux déchèteries (Crosville-la-Vieille et Hondouville) et un point vert (Sainte-Colombe-la-Commanderie). Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et dispose d'un budget annexe.

### Le budget

Pour la première fois de son existence le budget a dû bénéficier d'un apport financier du budget général (110 000 €), donc de l'apport des autres recettes fiscales ; et ce, malgré une augmentation du taux de la TEOM, mettant fin à un long cycle de maîtrise des dépenses.

En effet, les principales dépenses sont constituées :

- du marché de collecte (entreprise Véolia), dont le coût est stable,
- du coût de traitement, assuré par le SETOM. Là, cette charge a sensiblement augmenté et l'avenir est encore gris.

Plusieurs facteurs expliquent cette progression de la participation communautaire au SETOM :

- certaines sont réglementaires et non négociables comme la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) dont l'évolution à la hausse progressive et programmée a pour but l'incitation à la valorisation des déchets (incinération, réemploi, revente, etc.),
- d'autres résultent de choix antérieurs de ce syndicat, qui en leur temps paraissaient la meilleure option comme la possession d'emprunts dits « structurés » dont le coût de renégociation s'avère exorbitant ou une politique de tarification du traitement des différents déchets non incitatives.

Les changements de gouvernance intervenus au sein du SETOM fin 2015 doivent amener des réorientations stratégiques salutaires.

### La gestion locale des déchets

Dans ce contexte, la communauté de communes a accentué ses efforts et ceux des usagers, vers des pratiques vertueuses et économes ; d'une part, par la réduction des volumes, d'autre part, par une sophistication de plus en plus grande dans le tri afin de permettre une valorisation maximale des différents types de déchets.

### La réduction des flux : le compostage

Ainsi, plus que jamais, l'accent est mis sur l'intérêt du compostage, à domicile, de tous les déchets fermentescibles (restes alimentaires, produits de jardinage, etc.), soit 30% potentiellement de la poubelle » des ménages.

Mise en place depuis 2008, l'opération « réunion d'information / vente de conteneurs » à prix réduits a été

renouvelée avec l'aide financière de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME).

Résultat : 101 nouveaux composteurs distribués.

### L'amélioration du tri

Si le volume des ordures ménagères résiduelles (TGAP élevée), destinées à l'incinération, a sensiblement baissé au niveau des ménages, avec la mise à disposition de conteneurs adaptés depuis 2012, l'effort se porte à présent sur la gestion des différents déchets en déchèterie, afin de permettre une valorisation maximale, voire des recettes à travers les participations des éco-organismes (Screlec, Aliapur, Recylum).

Ceci permet la réduction des déchets non incinérables qui sont enfouis en décharge avec une TGAP doublée et des risques en matière d'environnement.

Tableau des collectes

| Tonnages collectés en porte-à-porte |                             | Tonnages 2013 | Tonnages 2014 | Tonnages 2015 | Ratio 2015 kg/hab/an | Variation 2014-2015 |
|-------------------------------------|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|---------------------|
| Particuliers                        | Ordures ménagères           | 3 622         | 3 491         | 3 476         | 200                  | -0,40%              |
|                                     | Collecte sélective          | 885           | 1 018         | 1 015         | 60                   | -0,30%              |
|                                     | Verre                       | 642           | 645           | 602           | 30                   | -7,10%              |
|                                     | Déchets Verts (Le Neubourg) | 643           | 771           | 605           | 147                  | -27,40%             |
|                                     | Encombrants                 | 46            | 46            | 34            | 1                    | -35,30%             |
| Professionnels (Le Neubourg)        | Ordures résiduelles         | 644           | 618           | 969           | 235                  | 36,20%              |
|                                     | Cartons                     | 76            | 71            | 89            | 21                   | 20,20%              |
| TOTAL                               |                             | 6 558         | 6 647         | 6 790         | 694                  | 2,10%               |

Source : données internes arrondies à l'unité

## Collecte en déchèteries

La communauté de communes compte deux déchèteries qu'elle gère directement avec des agents du service déchets.

Le transfert des caissons de déchets verts, cartons, encombrants, gravats, bois, est assuré par l'entreprise Veolia. Les autres flux sont pris en charge par le syndicat mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères (SETOM) compétent en matière de traitement.

### Tonnages en déchèteries

| Tonnages collectés en déchèterie                         | Tonnages 2012 | Tonnages 2013 | Tonnages 2014 | Variation 2013-2014 |
|----------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Gravats                                                  | 1 527         | 1 872         | 1 862         | -23,00%             |
| Déchets végétaux                                         | 2 112         | 1 534         | 1 106         | -28,00%             |
| Déchets ligneux                                          | 930           | 1 786         | 1 511         | -15,00%             |
| Encombrants non incinérables                             | 1 422         | 1 355         | 1 364         | 0,60%               |
| Encombrants incinérables                                 |               |               | 40            | -                   |
| Ferraille                                                | 207           | 266           | 244           | -8,00%              |
| Cartons                                                  | 77            | 90            | 112           | 24,00%              |
| Bois                                                     | 484           | 596           | 639           | 7,00%               |
| Verre                                                    | -             | 30,2          | 37,5          | 19,00%              |
| Amiante                                                  | 30            | 26            | 26            | 0%                  |
| Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) | 157           | 166           | 180           | 8,40%               |
| Pneus                                                    | 16            | 16            | 12,5          | -21%                |
| Déchets diffus spécifiques (DDS)                         | 36            | 8             | 17            | 112%                |
| Déchets diffus spécifiques (ECODDS)                      |               | 28            | 40            | 42%                 |
| Batteries                                                |               | 9             | 5,5           | -38%                |
| Ampoules et néons                                        |               | 0,31          | 0,46          | 48%                 |
| Huile moteur                                             | 1             | 8             | 9,4           | 18%                 |
| Huile alimentaire                                        |               | 1             | 0,3           | -70%                |
| Piles et accumulateurs                                   |               | 1             | 2,9           | 190%                |
| Textiles                                                 |               | 11            | 18            | 63%                 |
| Micro-filières                                           |               | 1             | 1             | 0%                  |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>6 999</b>  | <b>7 805</b>  | <b>7 229</b>  | <b>-7,30%</b>       |

Source : données internes arrondies à l'unité

## Nouvelles filière en déchèteries

**Benne plâtre :** Depuis mars 2015, une nouvelle benne est à la disposition des usagers pour recueillir le plâtre au sein de la déchèterie de Crosville-la-Vieille. Seuls les agglomérats de plâtre, les plaques de plâtre et carreaux de plâtre sont acceptés.

**Benne incinérables :** A compter du mois de mai 2015, une benne encombrants incinérables a été mise en place. Seuls les encombrants dont la taille ne dépasse pas 1x1m sont acceptés dans cette benne. Les objets plus volumineux seront toujours acceptés dans une benne encombrants dont le contenu sera enfoui.

## Collecte des professionnels redevance spéciale

En 2015, conformément à la réglementation, la communauté de communes a mis en place la redevance spéciale due par les professionnels et services publics gros producteurs de déchets. Cette redevance a pour objectif la mise en application du principe producteur/payeur et d'encourager les pratiques de tri et de valorisation des déchets par les entreprises ou services, sachant qu'ils ont toujours le choix d'opter pour le recours à des sociétés spécialisées.

Deux tarifs dégressifs sont proposés :

- Un pour les ordures résiduelles (R OMR)
- Un autre pour les déchets d'emballages ménagers (R CS)

**L'application des tarifs se fait à partir de 2 640 litres d'ordures résiduelles et 680 litres de déchets d'emballages par semaine.**

Le guide sur la redevance spéciale a été élaboré par le service déchets en 2015 est mis à la disposition des professionnels du territoire.

## Communication et animations scolaires

Depuis son installation, l'ambassade de tri du service prévention et gestion des déchets intervient auprès des classes qui la sollicite pour des actions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets.

En 2015, dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, elle intervient

également pendant les temps d'activités périscolaires (TAP) mis en place par les communes ou les syndicats à vocation scolaire, avec des jeux adaptés à chaque âge.

Le Neubourg, le SIVOS Graveron-Tilleul-Tournedos ont ainsi bénéficié de ces animations tant pour les enfants d'écoles primaires que maternelles.



## II. Le service public d'assainissement non-collectif

Le SPANC (service public d'assainissement non-collectif) a été créé en 2005. Il est composé d'un ingénieur, d'un technicien et d'un adjoint technique, chargé du contrôle de bon fonctionnement. Il a pour mission le contrôle des installations d'assainissement individuel, la réhabilitation des installations polluantes, l'entretien des installations réhabilitées et non polluantes, et les avis en matière d'urbanisme.

651

installations  
polluantes  
ont été réhabilitées  
par le service entre  
2008 et 2015



Le contrôle des installations d'assainissement non-collectif est une compétence obligatoire que doivent exercer les communes ou, par transfert de compétence, les communautés de communes. **Les systèmes d'assainissement non-collectif doivent être conçus, implantés et entretenus de manière à ne pas présenter de risque de contamination ou de pollution des eaux.**

A ce titre, le SPANC de la communauté de communes a la charge de la vérification de la conformité des installations du territoire.

Sur les installations existantes, il établit un diagnostic et indique le degré de conformité de chaque installation. Ensuite, à intervalles réguliers, des visites de fonctionnement sont mises en place.

Le SPANC a rempli l'obligation de diagnostic de toutes les installations existantes, fixée par la loi au 31 décembre 2012.

Sur les installations neuves, il étudie les projets d'installation d'assainissement non-collectif pour le contrôle de conception. Ensuite, il intervient avant la fin du chantier pour le contrôle de réalisation.

**Fin 2015, 3742 installations ont été diagnostiquées soit 99% des installations du territoire :**

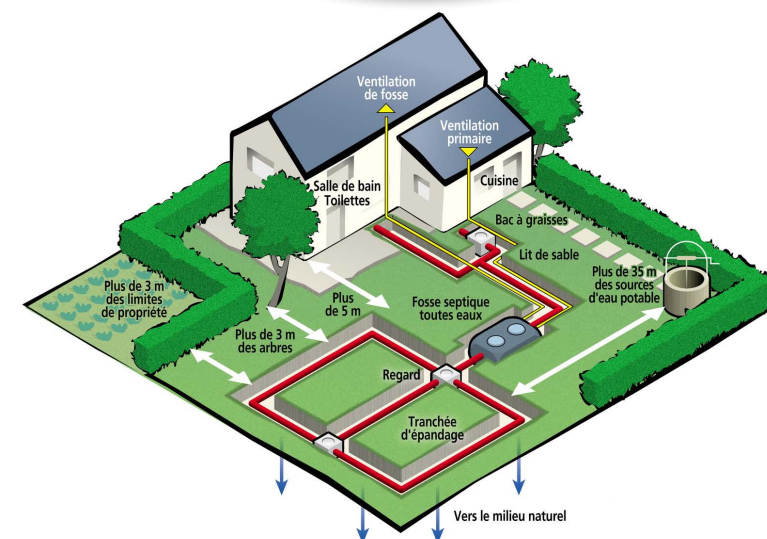
- **2 308** ont été jugées conformes.
- **934** sont à un niveau de conformité intermédiaire.
- **500** ont été jugées non conformes, elles représentent une source de pollution immédiate et doivent être réhabilitées.

Pour que les propriétaires puissent bénéficier des financements de l'agence de l'eau et du conseil départemental 27, le SPANC intervient, en tant que maître d'ouvrage, pour la réhabilitation des installations. En 2015, la communauté de communes a réalisé la réhabilitation de **37** installations d'assainissement non-collectif sur le Pays du Neubourg.

Depuis le début de cette opération en 2008, la communauté de communes a réalisé **651 réhabilitations** d'installation d'assainissement non-collectif. Autant d'installations qui année après année font diminuer la part des installations polluantes ou insalubres. **Cette dernière est ainsi passée de 30% à 13% en 8 ans.**

4 545

C'est le nombre d'installations d'assainissement non-collectif (existantes ou neuves) sur le territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg.



Installation d'un système d'assainissement non-collectif

## Financement

Le montant total des réhabilitations est de 387 374,66 €, subventionné à 68 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le conseil général.

Le SPANC fait l'avance de trésorerie, les propriétaires ne s'acquittent que du solde restant à leur charge.

## III. Voirie & aménagements extérieurs

La communauté assure l'entretien et la réfection de voies communales, inscrites dans l'inventaire des communes. (bande « roulante » et des dépendances nécessaires à la préservation de celle-ci).

Ce travail est effectué par une équipe de **8 agents** encadrée par un technicien.

### Tournée des communes

En décembre **2014**, une réunion de travail a eu lieu dans chaque commune, pour identifier les besoins spécifiques en travaux neufs, enduits superficiels et répertorier les travaux d'entretiens à réaliser en régie. Cet état des lieux permet d'établir un programme cohérent pour l'année.

### Activités du service en 2015

Durant l'année **2015** le service voirie a été mobilisé pour :

- le développement de l'assistance aux communes : pose de bordures de défense, réparation de chemins ruraux, conseils techniques divers, pose de lisses bois, pose d'assainissement pluvial, création de fossés, etc.
- la participation logistique aux manifestations organisées par les autres services (tourisme, enfance, bâtiment etc.)

# 354

C'est le nombre de kilomètres de voies entretenues par le service voirie tout au long de l'année.



Des interventions de dérasements d'accotements et de curages de fossés ont été entreprises tout au long de l'année. Ces interventions sont indispensables pour assurer la pérennité des voies communales et la protection de certaines habitations.

Les travaux neufs, les enduits superficiels et les coulis, confiés à l'entreprise Viafrance, pour l'année **2015** s'élèvent à **397 855 €** de travaux neufs et à un peu plus de **100 011 €** pour les enduits superficiels, coulis et réparations ponctuelles de chaussées en enrobé.

L'année 2015 a été marquée par l'intégration de l'entretien de la voie verte dans les missions du service, ainsi que les espaces verts des zones d'activité et du complexe sportif André Clousier.

#### Le service est doté d'un matériel et d'un parc d'engins spécialisés pour assurer l'ensemble des travaux :

- fauchage
- réparations des voiries à l'émulsion
- entretien de la signalisation verticale et horizontale
- service hivernal : déneigement et salage
- entretien courant des dépendances et de la chaussée
- balayage ponctuel
- entretien de la voie verte et des zones d'activités

Ce travail est assuré par une équipe de 8 agents encadrée par un technicien.

Les travaux neufs, les enduits superficiels et les coulis sont confiés à des entreprises par marchés publics après appel d'offres.

## Diagnostic Voirie

En **2015**, un marché a été passé au bureau d'étude Immergis. L'objectif est de réaliser un diagnostic sur la domaniabilité et l'état des voiries communales.

**1<sup>ère</sup> phase** : la domaniabilité des voies réalisée en 2015 permettant de connaître exactement le propriétaire de la voirie (Conseil département de l'Eure, CCPN et communes) s'est terminée en fin **2015**.

**2<sup>ème</sup> phase** : le diagnostic des voies permettant de classer les voies en fonction de leur état de détérioration.

**3<sup>ème</sup> phase** : la pose de boucles au sol pour réalisation d'un comptage des véhicules et des relevés de vitesses sur des voiries retenues dans les sens entrant et sortant.

Les résultats seront connus en 2016.

## Liste des travaux réalisés sur le territoire

### 12 chantiers en investissement :

- Bérengeville-la-Campagne : route de Sacquenville
- Epéard : route du Troncq
- Houetteville : Platemare
- Le Neubourg : VC 63
- Le Tremblay-Omonville : VC62
- Le Troncq : route d'Epéard
- Marbeuf : route du Mesnil Broquet
- Quittebeuf : rue Mare du Buc
- Venon / Canappeville : Intremare
- Crosville-la-Vieille : Rue du Moulin Brulé
- Sainte-Colombe-la-Commanderie : route du Neubourg
- Sainte-Colombe-la-Commanderie : point vert

### 7 chantiers en fonctionnement :

- Ecquetot : VC 1
- Saint-Aubin-d'Ecrosville : route d'Ecquetot
- Bernienville : rue René Vallée
- Le Neubourg : rue de Verdun
- Marbeuf : route de Saint-Aubin-d'Ecrosville
- Saint-Aubin-d'Ecrosville
- Crosville-la-Vieille



## I. Le schéma de cohérence territoriale

La définition d'une **stratégie en matière d'habitat** fait suite à l'étude habitat menée par le groupement de bureau d'études *Espacité, En act architecture* et *Véraligne*, avec un financement exceptionnel de l'Etat, dans le cadre de l'appel à projet « SCOT ruraux ».

Cette stratégie qui sera déclinée dans le SCOT s'articule autour 3 grands objectifs :

- ▶ réduire la consommation des espaces agricoles et naturels,
- ▶ améliorer l'insertion paysagère des nouvelles constructions,
- ▶ diversifier les types d'habitat afin de répondre aux nouveaux besoins de la population.

L'année 2015 a été marquée par la réactualisation du diagnostic du territoire et l'analyse de l'état initial de l'environnement.

Cette actualisation s'est concrétisée par la réalisation de nombreuses cartes sur les atouts, les contraintes et les enjeux du territoire. La production de ces documents doit dorénavant permettre de traduire ces enjeux sous forme d'orientation pour l'aménagement du territoire.



## II. L'habitat

L'année **2015** a été consacrée à la poursuite du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat appuyant ainsi l'action de la communauté de communes lancée depuis plus de 10 ans en faveur de l'aide des populations modestes pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Ce programme renouvelé en juin **2013** pour une durée de **3 ans** a pour objectif l'amélioration de 84 logements s'inscrivant dans les priorités suivantes :

- ▶ adapter des logements au vieillissement et au handicap
- ▶ lutter contre l'habitat indigne et insalubre
- ▶ améliorer les logements locatifs
- ▶ lutter contre la précarité énergétique
- ▶ aider à la mise aux normes des assainissements individuels.

Pour remplir ces objectifs, **1 351 225 €** ont été réservés auprès de l'ANAH, l'Etat, le département de l'Eure et la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Depuis le **1<sup>er</sup> juin 2013**, Habitat et Développement anime ce dispositif et monte les dossiers de demande de subventions des particuliers. 104 logements ont ainsi pu être améliorés, représentant **2 234 066 €** de travaux engagés et **1 214 485 €** de subventions accordées.

En 2015, la communauté de communes a attribué plus de **25 000 €** de subventions pour **17 logements**.



Salle de bain rénovée dans le cadre du PIG

## III. L'urbanisme opérationnel

Depuis avril 2009, le Pays du Neubourg propose aux communes volontaires de réaliser l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme, en lieu et place des services de la direction départementale des territoires et de la mer (anciennement DDE).

En **2015**, suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat, conséquence de la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR), **7** nouvelles communes ont confié l'instruction de leurs dossiers à ce service. Ainsi les communes du Neubourg, de Bérangeville-la-Campagne, d'Emanville, d'Ecauville, de Sainte-Colombe-la-Commanderie, du Troncq et de Venon se rajoutent aux communes bénéficiant déjà gratuitement de ce service à savoir : Crosville-la-Vieille, Iville, Hondouville, Saint-Aubin-d'Ecroville, Marbeuf, Tournedos-Bois-Hubert, Criquebeuf-la-Campagne, Canappeville, Epreville-près-le-Neubourg, Bacquepuis, Feuguerolles et Vitôt.

En **2015**,  
ce sont près de **565**  
dossiers qui ont été instruits  
par le service urbanisme,  
contre **313** en **2014**

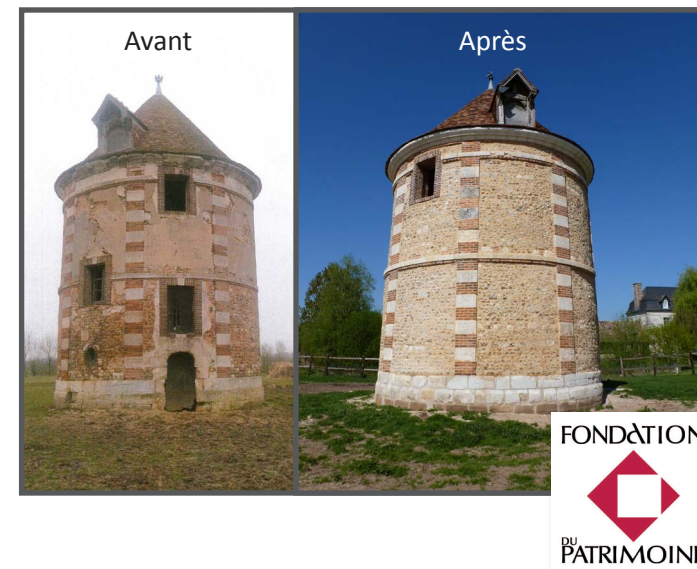
Nombre de dossiers instruits  
en 2015 par type de procédure

| Procédure             | Certificat<br>d'urbanisme<br>informatif | Certificat<br>d'urbanisme<br>opérationnel | Déclaration<br>préalable | Permis de<br>construire | Permis de<br>démolir | Permis<br>d'aménager | TOTAL |
|-----------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|-------|
| Nombre<br>de dossiers | 231                                     | 70                                        | 159                      | 97                      | 2                    | 6                    | 565   |

## IV. Les plans locaux d'urbanisme

« Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. » (définition établie par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement).

En **2015**, le service urbanisme a suivi et conseillé l'ensemble des communes souhaitant s'engager dans l'élaboration ou la modification de leur document d'urbanisme (Hondouville, Epreville-près-le-Neubourg et Vitot) et formulé des avis sur les PLU en cours d'élaboration des communes du Tremblay-Omonville et de Sainte-Colombe-la-Commanderie.



## V. La Fondation du patrimoine

Au **1<sup>er</sup> juin 2013**, la communauté de communes a renouvelé son partenariat avec la Fondation du patrimoine pour aider à la réhabilitation du petit patrimoine des propriétés privées sur le territoire et à réserver une enveloppe de **3 000 €** sur cette action.

En **2015**, un **4<sup>ème</sup> projet** a bénéficié du label de la Fondation du patrimoine et a nécessité que la communauté de communes renouvelle son dispositif en l'abondant d'une nouvelle enveloppe de **7 000 €**.

Sur le dispositif **2013-2015**, ce sont ainsi 4 projets qui ont pu bénéficier d'une aide en termes de défiscalisation pour leur propriétaire et ont représenté un montant de travaux de **120 000 €** de travaux.

Le « développement économique » est une mission obligatoire de la communauté de communes. Depuis sa création, elle œuvre pour le maintien et le développement d'activités sur son territoire, qu'elles soient industrielles, artisanales ou commerciales. La communauté de communes a également développé au fil des années une écoute particulière des responsables d'entreprises locales et de leurs problématiques.

Pour cela, cette démarche s'appuie sur 4 volets stratégiques :

1. Améliorer l'attractivité territoriale
2. Garantir des services de proximité
3. Assurer l'animation et la visibilité du territoire
4. Renforcer l'emploi et la formation

## I. Infrastructures d'accueil et développement des activités

### Une offre foncière renouvelée et adaptée

La communauté de communes dispose aujourd'hui de trois zones d'activités communautaires pour répondre aux besoins des entreprises.

#### « Le Haut du Val 1 » à Crosville-la-Vieille

**18** entreprises sont implantées sur cette zone. L'année **2015** a été marquée par la fermeture de l'établissement Laser équipement. Bien que le secteur soit entièrement commercialisé, la communauté de communes reste très vigilante aux entreprises qui y sont implantées et accompagne les mutations d'activité.

#### « Le Haut du Val 2 » à Crosville-la-Vieille

En **2015**, deux nouvelles entreprises ont rejoint la zone du Haut du Val 2 : Forum + et Brunet Bataille. Seul un dernier terrain de **4 000m<sup>2</sup>** est disponible.

#### « La Coursière » à Marbeuf

Les travaux d'aménagement de ce secteur de 4 hectares ont été achevés en 2013. Malgré des contacts intéressants, l'année 2015 n'a pas permis de matérialiser de vente sur cette zone d'activité. Dans un contexte morose, en particulier pour l'artisanat, cible privilégiée de cette zone, les intentions des entrepreneurs sont retardées.

## L'offre immobilière

Outre le développement de zones d'activités, la communauté de communes œuvre depuis le début pour le développement d'une offre immobilière de qualité adaptée. C'est notamment le cas du village des artisans sur la zone du Haut du Val et de la superette de Saint-Aubin-d'Ecrosville.

## II. Accompagner et soutenir les acteurs économiques

Au-delà de ces missions d'aménagement, un travail d'écoute et d'accompagnement des entreprises existantes est réalisé grâce aux rencontres régulières avec les entrepreneurs et à la mise en relation de partenaires privés pour le développement de leurs projets.

Les actions menées peuvent prendre trois formes :

- La mise en place d'infrastructures et d'équipements favorisant l'accueil et le développement des activités.
- Des opérations d'accompagnement et de soutien aux acteurs économiques du territoire
- Des outils financiers incitatifs permettant un effet de levier.

Pour répondre à ces objectifs, de nombreuses actions ont eu lieu au cours de l'année 2015.

## Le Commerce

### Boulangerie de Brosville

Dans l'optique de favoriser l'implantation de commerce en milieu rural, la communauté de communes œuvre depuis quelques années pour la réouverture d'une boulangerie sur la commune de Brosville. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, un candidat sérieux pour la boulangerie a été trouvé et les travaux de construction ont débuté en fin d'année. Ce nouveau commerce devrait ouvrir ses portes en 2016.

### L'Opération Collective de Modernisation (OCM)

Ce dispositif permet de mobiliser les fonds du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour soutenir le commerce et l'artisanat. Dans la continuité des actions engagées depuis 2009, l'OCM prévoit des actions dites « individuelles » de soutien direct aux commerçants et aux artisans pour des projets de modernisation, mais aussi des opérations dites collectives pour impulser une dynamique globale. La **2<sup>nde</sup>** tranche a été accordée en janvier **2015** pour un montant de **107 809 €**. La convention avec l'Etat et le département a été signée le 20 mai 2015. Au cours de l'année 2015, **7** commerces ont fait une demande de subvention et ont ainsi pu bénéficier de subventions pour la rénovation de leur commerce.

**Recherche boulanger !**  
En Normandie  
Vous cherchez à créer votre affaire ?  
**La boulangerie de Brosville**  
au coeur d'un village de charme, est faite pour vous.  
Au milieu de la vallée de l'Iton dans l'Eure  
Ni pas de porte  
Ni de droit au bail  
Logement sur place  
Pour tout renseignement,  
contactez la communauté de communes du Pays du Neubourg  
02 32 34 04 41 - economie@paysduneubourg.fr



## L'emploi

### Le forum « Les emplois rencontres »

La 4<sup>ème</sup> édition « des emplois rencontres » a eu lieu le 28 avril 2015 au pôle sportif André Clousier. Résultats :

- ▶ 38 entreprises et centres de formations
- ▶ 900 visiteurs
- ▶ 150 offres d'emplois
- ▶ 60 postes ont pu être pourvus

### Permanences de Pôle emploi

Pour faciliter les démarches des demandeurs d'emplois, la communauté de communes accueille deux fois par mois dans ses locaux une permanence de Pôle-emploi. Résultats :

- ▶ 150 demandeurs d'emploi ayant bénéficié de cet accompagnement de proximité en 2015
- ▶ Des cessions d'accompagnement collectives en partenariat avec des acteurs du territoire.

### La Mission Locale

Depuis 2014, la communauté de communes a contractualisé avec la Mission Locale pour accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans ayant des problèmes d'insertion professionnelle ou sociale. Résultats :

- ▶ 162 jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé.

### Nouvelle permanence en 2015 : l'armée de Terre

En 2015, la communauté de communes du Pays du Neubourg a contractualisé avec le Centre d'Information des Forces Armées (CIRFA) pour mettre en place une permanence mensuelle. L'objectif est de permettre aux jeunes de bénéficier d'un accueil et d'une information directement sur le territoire. Résultats :

- ▶ Une vingtaine de jeunes reçus à la communauté de communes pour une information personnalisée.
- ▶ 1<sup>er</sup> contrat d'un jeune engagé du territoire signé en juillet 2015.

## L'animation du territoire

### L'accompagnement du Club des entreprises du Pays du Neubourg (CEPN)

Le Club des entreprises du Pays du Neubourg regroupe aujourd'hui environ 60 entreprises implantées, représentant près de 3000 emplois salariés.

Plusieurs actions majeures comme des conférences thématiques, des visites d'entreprises ont eu lieu en 2015 : visite de la BA 105, visite de l'entreprise SCA, etc.

### L'Eure du Business

En 2015, en partenariat avec le club d'entreprises du Pays du Neubourg et Eure Expansion, la communauté de communes a organisé une grande manifestation à destination des chefs d'entreprises du département. Plus de 300 personnes étaient présentes et ont pu profiter d'une conférence de qualité, clôturée par un cocktail mettant en valeur les savoir-faire des commerçants du territoire.

### L'accompagnement de l'Union Commerciale Industrielle et artisanale du Pays du Neubourg (UCIA)

Sensible depuis très longtemps à la problématique commerciale et à son devenir, la communauté de communes a poursuivi ces actions en faveur du commerce en accompagnant l'UCIA dans la dynamisation du centre-ville.

## Des outils financiers permettant un effet de levier

La communauté de communes cherche à encourager et stimuler les investissements des entreprises et des entrepreneurs.

Pour ce faire, un rapprochement avec l'association Initiative Eure, qui gère et attribue des prêts d'honneurs, s'est opéré. Depuis janvier 2014, les porteurs de projet et les entreprises peuvent s'adresser, en sus de l'association, directement

au service développement économique pour monter et déposer leur dossier de demandes de prêts. En 2015, deux porteurs de projets ont été suivis directement par le service développement économique.

La convention de partenariat sera renouvelée en 2016.

Afin d'offrir davantage de visibilité aux dispositifs régionaux d'aides aux entreprises, la communauté de communes du Pays du Neubourg a conventionné, en début d'année 2015, avec la région Haute-Normandie et SEINARI, l'agence régionale pour la valorisation de l'innovation. L'objectif de ces partenariats est de permettre aux entreprises du territoire de bénéficier plus facilement des leviers financiers existants pour leur projet de création ou de développement d'entreprise.

## IV. Le patrimoine

L'inventaire des immeubles remarquables du Neubourg, dernière commune, a été réalisé et finalisé.

En fin d'année, l'inventaire des 33 autres communes a été repris, vérifié et complété si besoin.

L'intégralité des fiches et des photos a pu être transmise à la conservation régionale d'inventaire. La phase suivante sera d'étudier les conditions d'accessibilité de cette base aux différents publics concernés.

A terme, ce travail de recherche permettra une mise en valeur du patrimoine du territoire notamment par des publications.



## V. La promotion du territoire : le tourisme

### Fréquentation

Le nombre de visiteurs a été relativement stable par rapport à l'année **2013** avec une légère diminution de la fréquentation sur la basse saison et un recul des étrangers. Rien de comparable avec **2014** qui fut une année exceptionnelle pour la fréquentation touristique normande au regard des grands événements comme le 70<sup>e</sup> anniversaire du débarquement et les jeux équestres mondiaux.

Cependant avec la mise en ligne du site internet en janvier **2015** et la création d'une page Facebook en novembre **2015**, l'office de tourisme a bénéficié d'une meilleure visibilité et popularité sur le web.

### Les événements

#### La voie du lin

Une belle année pour les manifestations proposées par l'office de tourisme sur le Pays du Neubourg. « La voie du lin » a été l'événement majeur. Pour cette 6<sup>e</sup> édition, « la voie du lin » s'était installée autour de l'église de la commune du Troncq avec l'ouverture exceptionnelle du parc du château du Troncq et de son four à pain. Le public fut au rendez-vous avec une estimation de 4 800 visiteurs sur la journée. Pour les autres animations, l'office de tourisme a enregistré 356 participants et 406 visiteurs pour les expositions au sein de la maison du tourisme au programme de la saison 2015.

#### Chiffres clés

**4 116** contacts (physiques, téléphoniques, courriers et mails)

L'origine des visiteurs accueillis à l'office de tourisme

**64,40%** d'Eurois

**26,10%** d'autres départements français

**6,22%** d'étrangers

### Les actions

Une des nouveautés de l'année, l'accueil « hors les murs » avec la présence de l'office de tourisme à des manifestations locales pour informer le public et valoriser le territoire.

Sur la période estivale, l'office de tourisme a instauré une nouvelle opération de communication et de promotion pour les producteurs locaux, « Les mercredis gourmands de la maison du tourisme ». Chaque mercredi matin, un producteur est venu à la rencontre des visiteurs pour faire découvrir son savoir-faire et ses produits.

En fin d'année, une campagne test a été lancée à l'office de tourisme avec la mise en place d'un point de réservation pour les Gîtes de France Eure pour offrir un service de plus aux visiteurs et soutenir les prestataires du territoire.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Pays du Neubourg<br>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                     | Animations 2015                                                                                                                                                                               |
| Les mercredis gourmands<br>de la maison du tourisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                     | Dégustation et achat<br>de produits<br>de 10h à 12h30                                                                                                                                         |
| <b>1<sup>er</sup> juillet</b><br>M. Carpentier,<br>producteur de miel,<br>à Bernienville<br>                                                                                                                                                                                                       | <b>8 juillet</b><br>Pâtisserie & Confiserie<br>Le Viking de M. Osmont,<br>au Neubourg<br>      | <b>15 juillet</b><br>Le Domaine du framboisier,<br>producteur de framboise<br>et ses dérivés, à Ajou<br> |
| <b>22 juillet</b><br>La ferme du bois<br>Normand, producteur<br>de produits cidricole,<br>à Vraiville<br>                                                                                                                                                                                          | <b>29 juillet</b><br>Julien Bouche,<br>maraîcher bio,<br>à Villettes<br>                       | <b>5 août</b><br>Fraises de Gisolles,<br>producteur de fraises et<br>ses dérivés,<br>à Gisolles<br>      |
| <b>12 août</b><br>La ferme des Collets,<br>producteur de foie gras,<br>à Brosville<br>                                                                                                                                                                                                             | <b>19 août</b><br>La ferme charcutière,<br>producteur de produits<br>charcutier, à Epégard<br> | <b>26 août</b><br>Jean-Pierre Boucher,<br>Miel et ses dérivés<br>à Bérengeville-la-Campagne<br>          |
| Pour plus de renseignements : Office de tourisme du Pays du Neubourg<br>Place du Maréchal Leclerc - 27110 Le Neubourg - 02 32 35 40 57<br><a href="mailto:tourisme@paysduneubourg.fr">tourisme@paysduneubourg.fr</a> - <a href="http://www.tourisme.paysduneubourg.fr">www.tourisme.paysduneubourg.fr</a><br>Horaires maison du tourisme : Du lundi au samedi : 10h - 12h30 / 14h - 18h |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                               |

Depuis sa création en 2008, la compétence « soutien à la vie locale » met en place des actions visant à aider les communes dans leurs missions : aide au fleurissement, chenil communautaire, formation des secrétaires de mairie. Cette compétence répond également à un désir d'animation du territoire à destination de tous : fête des voisins, résidence d'auteur...

## I. Soutien aux communes

### Le fleurissement

Cette année encore le Pays du Neubourg se mobilise pour l'embellissement de son territoire.

Le palmarès 2015 des villes et villages fleuris a récompensé :

- \* Bacquepuis : 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie des communes de moins de 500 habitants,
- \* Graveron-Sémerville : prix de l'encouragement,
- \* Emanville : prix de la première participation.

Comme en 2014, les communes du territoire participant au concours des Villes et Villages fleuris ont pu bénéficier d'une aide en bon d'achats d'une valeur de 200 €.

En 2015, la commission soutien vie locale - présidée par Madame Martine Saint-Laurent - a souhaité encourager les initiatives des communes, en les incitant à privilégier les pratiques durables, et a lancé un appel à projet « embellissement ». Deux communes du territoire ont été primées : Graveron-Sémerville et Bérengeville-la-Campagne et ont reçu une dotation 500 €.

Cette démarche sera poursuivie en 2016.



### Le chenil communautaire



Comme vous le savez, et dans le cadre de la police du maire, le chenil communautaire accueille les chiens errants sur le territoire du Pays du Neubourg.

Le chenil permet un accueil de transit de 15 jours.

Rappel du tarif :

- Frais d'entrée : **15 €**
- Frais de séjour : **5 €/jour**
- Frais de vétérinaire (soins + identification) : refacturés au réel.

En **2015** : 30 chiens ont été accueillis au chenil situé dans l'enceinte de la déchèterie de Crosville-la-Vieille (34 en 2014), 26 ont retrouvé leur propriétaire et 4 ont été transférés à la SPA après un accueil transitoire de 15 jours.

## II. Animation du territoire

*Dans une société où l'individualisme a souvent comme corollaire l'isolement, comment faire en sorte que chacun trouve sa place ? Comment conserver le tissu social qui relie les individus tout en respectant leur liberté ?*

### La fête des voisins

L'édition 2015 de la fête des voisins s'est déroulée le 29 mai. Ce rendez-vous incontournable – symbole du mieux vivre ensemble – connaît toujours un vif succès.

La communauté de communes du Pays du Neubourg a mis à disposition des particuliers, comité des fêtes des communes, etc., une cinquantaine de kits pour ce moment convivial entre voisins.

## III. Actions culturelles

### Soutien à la vie associative

#### « Promo prestige »

Ce dispositif accorde des subventions aux associations du territoire pour les aider dans la mise en place de projets visant à dynamiser notre territoire. Cette aide vient en appui d'un projet défini par les associations, et n'entre pas dans le cadre des dépenses de fonctionnement de ces dernières qui sont du ressort des communes.

En **2015**, 5 associations ont obtenu une subvention :

- Handball club du Neubourg : **600 €** pour le renouvellement d'équipements sportifs : achat de ballons.
- Ecoles du SIVOS d'Iville : **200 €** pour la création d'une œuvre artistique avec la céramiste-plasticienne Marie Heughebaert.
- Union vélocipédique du Neubourg : **1 500 €** pour l'organisation du championnat de la coupe de France cadets.
- Cyclisme assistance : **3 800 €** pour la course cycliste « Au tour des Juniors » du 3 mai 2015,
- CCAS Ville du Neubourg : **500 €** pour l'opération « Seniors en vacances » séjour en Auvergne du 20 juin au 3 juillet 2015.





## I. Projet éducatif territorial (PEDT)

Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les mairies et Sivos gestionnaires d'écoles maternelles et élémentaires se sont trouvés encore un peu plus engagés dans l'aménagement du temps de l'enfant. Ainsi, il a fallu revoir l'organisation de la semaine scolaire, proposer des activités dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP), tout cela en veillant à la cohérence entre projet d'écoles, et temps périscolaires à travers l'élaboration du projet éducatif du territoire.

La communauté a déjà assuré l'élaboration d'un projet éducatif local, à l'occasion de la mise en place des crèches, du relais assistantes maternelles et du pôle animation jeunesse. Il a donc paru naturel qu'elle élabore, pour le compte des communes et syndicats, le PEDT : celui-ci, pour la période 2014-2017 est axé en particulier sur le développement des pratiques culturelles, environnementales et le vivre ensemble.



Spectacle de restitution de la résidence d'artiste

## II. La résidence d'artistes

En 2015, Pierre Payan et Eric Philippon ont été accueillis sur le territoire du Pays du Neubourg dans le cadre de la résidence d'artistes. Ils proposaient aux classes participantes un travail sur les bruitages de dessins animés à partir d'instruments de musique et d'objets de récupération en s'appuyant sur leur spectacle « Biques et Piafs ».

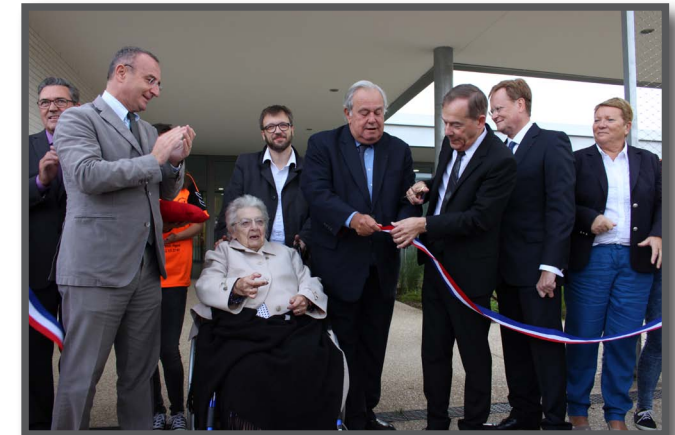


Chanson écrite et interprétée par les élèves

Nouveauté en 2015, et afin d'offrir une meilleure accessibilité à l'événement, les artistes ont proposé au public, courant avril 2015, leurs spectacles « Biques et Piafs » à la salle des fêtes d'Hondouville, à Saint-Aubin-d'Ecroville et à la salle du Haut Phare au Neubourg.

La restitution du travail des enfants avec les artistes a eu lieu le 4 juin 2015 au cinéma le Viking au Neubourg.

La convention avec la DRAC, l'Education Nationale, l'Abordage et la communauté de communes arrivant à échéance, il est prévu de la reconduire en 2016 pour une période de 3 ans afin d'accueillir de nouveaux artistes en résidence et permettre ainsi de faire découvrir aux enfants des classes du territoire l'art et la culture de façon ludique.



## III. Sport

### Le pôle sportif communautaire

Le pôle sportif a été inauguré en septembre 2015.

De nouvelles associations sont venues rejoindre celles qui étaient déjà présentes au gymnase : badminton, escrime...

Entre l'utilisation par le collège et les clubs sportifs, le bâtiment est utilisé de façon optimale, à temps complet.

Deux agents entretiennent le gymnase au quotidien.



## IV. Petite enfance - Jeunesse

### Petite enfance

Les familles disposent d'un véritable choix pour l'accueil de leur enfant :

- Un accueil au domicile de l'une des 170 assistantes maternelles agréées avec un potentiel de 500 places d'accueil
- 5 structures multi accueil proposant 95 places d'accueil

### Le relais assistantes maternelles (RAM)

#### Accompagnement des parents dans leur recherche d'un mode d'accueil de leur enfant

L'animatrice du relais est l'interlocutrice privilégiée des familles dans leur recherche d'un mode d'accueil pour leur jeune enfant. Deux permanences par semaine permettent aussi bien aux familles qu'aux assistantes maternelles de trouver les informations nécessaires. Les contacts se font aussi par téléphone et très largement maintenant par le biais d'internet.

- Transmission de liste par communes.
- Ecoute et information pour toutes les étapes concernant le contrat d'accueil.

#### Accompagner les assistantes maternelles dans leur professionnalisation

Les ateliers d'éveil favorisent les échanges autour des pratiques professionnelles, l'accompagnement sur ce temps par une éducatrice de jeunes enfants soutient cette réflexion. L'ouverture à des partenaires locaux permet une diversité de propositions. En 2015, des ateliers bébés lecteurs ont été mis en place à la médiathèque du Neubourg, des ateliers baby-gym à l'Université Populaire, des ateliers ludiques et créatifs avec le Kiosque d'Ateliers.



Avec des temps festifs aussi très attendus comme :

- Le carnaval
- La fête des ateliers
- Le spectacle de fin d'année mettant en scène les assistantes maternelles elles-mêmes. Un grand moment !
- La sortie chez les pompiers

### « À petits pas », journal de la petite enfance

Depuis 2015 le journal « A petit pas » avec des articles de parents et de professionnels en lien avec les questions des jeunes enfants et des propositions de spectacles gratuits et de rencontres/infos, s'adresse aux familles.

### Les crèches en chiffres

**5** crèches - haltes garderies

**48** agents au sein du service petite enfance

**180** familles accueillies en contrats réguliers et occasionnels, soit 200 enfants

**161 652** heures d'accueil enfants



### Les Structures Multi-Accueil (crèches)

L'accueil proposé répond à tout type de besoins des familles, pour un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence.

L'implantation des 5 crèches permet de répondre au mieux aux attentes des familles en fonction de leur besoin.

L'accueil des enfants est réalisé du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 sauf à la crèche du Neubourg où des horaires atypiques sont mis en place de 6h30 à 21h30 pour répondre au partenariat existant avec l'hôpital du Neubourg.

L'enquête réalisée auprès des familles en janvier 2015, a mis en évidence la satisfaction des parents à l'égard de l'accueil et des activités d'éveil proposés depuis l'ouverture. Merci aux équipes.

### Animations et réunions

- La tente à comptines a posé son tipi au mois de juin à l'arrière de l'office du tourisme, pour une matinée de contes...
- La compagnie du Chat bada a proposé son spectacle musical « le jardin d'Hortense », en septembre, dans la salle des fêtes de Graveron-Sémerville
- En décembre, c'est un conteur qui est venu questionner les enfants sur le père Noël, à la salle d'Iville : « Mais par où va-t-il passer ? »
- Des rencontres Petite Enfance ont été proposées :
  - o Sur la bronchiolite au mois de septembre avec l'intervention de M. Cugier, kinésithérapeute du réseau bronchiolite haut-normand.
  - o Catherine Grachen, directrice de formation à l'EPGV Normandie est intervenue, au centre de loisirs du Neubourg sur la prévention des lombalgies avec une formation « gestes et postures » soutenue par la Mutualité Française.
  - o Les ateliers bébés lecteurs ont été proposés aux jeunes enfants accompagnés de leurs parents dans trois bibliothèques du territoire.



## Jeunesse

L'année 2015 du pôle animation jeunesse (PAJ) a été marquée par la réouverture de l'Odyssée en juin 2015, après la fermeture du local situé au lycée agricole.

### L'Odyssée

Après 3 mois de travaux et d'aménagement avec les jeunes adhérents du PAJ, aidés des services techniques de la communauté de communes et de parents, l'Odyssée a réouvert et accueilli tous les jeunes de 12 à 17 ans en periscolaire, mercredi et samedi.

### Le PAJ itinérant

Toutefois, le PAJ Itinérant a continué pendant les vacances à accueillir les jeunes dans les salles des fêtes de Graverons-Sérmervilles, Saint-Aubin-d'Ecroville et Sainte-Colombe-la-Commanderie.

Le service d'autogestion des repas et les ramassages en mini-bus sur tout le territoire ont continué à fonctionner mais en accueillant les 12-17 ans au lieu des 12-15 ans comme l'année précédente.

# 100

C'est le nombre de jeunes adhérents, qui ont fréquenté le PAJ tout au long de l'année.

Très convivial, l'Odyssée retrouve petit à petit son public, et des projets sont nés.

### Club radio

Un club radio, pendant les vacances à l'Odyssée, et au collège tous les mardis matins, a vu le jour : 5 émissions en direct sur Principe Actif, 102.4 FM ont été réalisées dont 3 entièrement animées par les jeunes du PAJ et du collège. Les podcasts sont à retrouver sur le site de principe actif : [emissions-des-quartiers.principeactif.net](http://emissions-des-quartiers.principeactif.net)

### Club théâtre

Les élèves du collège ont également pu participer au club théâtre, chaque vendredi de 14h à 15h.

### Le Foyer du collège

L'année 2015 a été aussi très riche en animations. Le partenariat entre le collège et le PAJ s'est renforcé : le foyer des élèves est désormais animé deux fois par semaine par les animateurs, les mardis et vendredis, de 11h30 à 14h.

### Formation baby-sitting

Le PAJ ne s'occupe pas que des loisirs des jeunes : une formation baby-sitting en partenariat avec le service petite enfance et la Mutualité Française a été mise en place. Sur deux jours, 10 jeunes de 16 ans et plus sont formés aux bons gestes auprès des enfants, aux droits et devoirs du baby-sitter, aux rémunérations et au PSC1. La formation de secouriste est animée par les pompiers de l'Eure.

Avec l'ouverture de l'Odyssée en centre ville du Neubourg, de nouveaux projets pourront émerger en 2016.

### Le mini-camp à la ferme du Mathou

Le mini-camp à Thuit-Simer, « à dos d'âne bâté », a donné des envies de bio aux jeunes. Aujourd'hui, à l'aide des ânes qui les ont accompagné lors de randonnées pédestres, ils cultivent leur potager. La terre est labourée en équipe... En juillet 2016, les jeunes auront le plaisir de manger lors des repas, les légumes cultivés dans l'année.



# 120

C'est le nombre d'élèves du collège qui sont venus au moins une fois aux activités culturelles proposées par le PAJ, dont 30 au club radio et 35 au club théâtre.

## V. Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

*Le CISPD est une instance de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie de prévention de la délinquance sur le territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg. Il s'appuie sur le diagnostic de territoire ou encore sur des situations constatées pour alimenter la concertation, l'élargir au partenariat local et enfin proposer et mener ses animations.*

Bien ancré avec le collège, le partenariat se complète de manière locale avec la police municipale du Neubourg, la gendarmerie, le conseil général, les CCAS local ou encore des intervenants spécialisés :

- ▶ l'association Alcool assistance
- ▶ la Macif prévention et l'automobile club du Nord

Si de nombreuses actions touchent les jeunes, en collaboration étroite avec le pôle animation jeunesse de la communauté de communes, d'autres actions qui concernent l'accompagnement des professionnels en charge de publics sensibles, personnes âgées ou petite enfance, se mènent également dans la durée.

L'année 2015 s'inscrit dans la continuité : pérennisation des actions existantes, mais aussi ajustements aux évolutions ou pratiques émergeant sur le territoire.

Les animateurs du PAJ organisent tout au long de l'année des interventions de prévention auprès des collégiens du collège Pierre Corneille.

Des ateliers de prévention sur l'alcool avec Alcool assistance ont été proposés à 8 classes de 4<sup>ème</sup>.

Des ateliers de prévention routière avec une voiture tonneau et une intervention deux roues animés par le PAJ ont été proposés à 9 classes de 3<sup>ème</sup>, animés par l'automobile club et cofinancés par la communauté de communes et la Macif prévention.



### Les actions pérennisées :

- ▶ la bientraitance
- ▶ le « p'tit tour à vélo » : action d'éducation à la sécurité routière (éducation nationale et USEP)
- ▶ la sécurité routière (conduite à 2 ou 4 roues)
- ▶ les conduites addictives (alcool)

## VI. Solidarités

*Avec l'allongement de la durée de la vie, le risque de perte d'autonomie partielle ou totale devient une préoccupation majeure des personnes et des familles.*

L'accueil en établissement spécialisé est une solution pour faire face à la dépendance... Mais ce n'est pas la seule : le maintien à domicile pour les personnes de faible dépendance est une option souvent possible et pour beaucoup préférable, à condition d'adapter le logement et de prévenir l'isolement. En effet, pour pouvoir rester chez soi dans de bonnes conditions, trois critères doivent être réunis : santé, famille, et habitat.

L'aide à domicile à travers l'auxiliaire de vie intervient auprès de personnes âgées ou handicapées, leur apportant une aide dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne. Cela leur permet ainsi de se maintenir dans leur milieu de vie habituel, de préserver leur autonomie et d'éviter la rupture de liens sociaux.

### Le rôle de l'aide à domicile

Les intervenants sont formés, qualifiés et le plus souvent diplômés. Dans le respect du plan d'aide défini par le service social du département, l'aide à domicile peut effectuer les tâches suivantes : l'entretien de l'habitation, le repassage, la réalisation des courses, la préparation des repas.

### Le rôle de l'auxiliaire de vie

Celle-ci n'intervient que quelques heures chaque jour au domicile de ses patients pour ces tâches :

- la toilette ou la douche de la personne dépendante
- le lever et le coucher de la personne
- les courses et préparation des repas
- lui donner à manger lorsqu'elle est dépendante
- le transfert de mobilité
- l'accompagnement lors de sorties

## Les droits des personnes

La charte nationale des droits et libertés de la personne âgée définit les critères d'intervention afin de respecter au mieux la dignité de chacun. Elle figure en annexe du règlement et est disponible sur demande. Elle comprend entre autre :

- le principe de non discrimination
- le droit au respect des liens familiaux
- le droit à l'autonomie



## Financement

Selon la situation du bénéficiaire, la participation financière est assurée pour :

- L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale et la prestation de compensation du handicap (PCH), par le conseil général,
- L'aide-ménagère à domicile par la caisse de retraite principale, la mutuelle ou la CPAM.
- L'aide au retour à domicile après hospitalisation, par la caisse de retraite

**La participation financière est calculée en fonction des ressources du bénéficiaire.**

## Chiffres-clés 2015

**39 000** heures effectuées

**36** aides à domicile

**200** bénéficiaires

Ces heures sont réparties ainsi :

**85%** heures d'aide aux personnes dépendantes et handicapées

**15%** heures de prestations ménagères

## Perspectives

L'audit externe réalisé lors du renouvellement de l'agrément en avril 2014, a été l'occasion de se poser la question de l'organisation du travail administratif et la recherche d'allègements notamment par la mise en place d'une télégestion. La télégestion sera mise en place en 2016.

Sensible à la solitude de certains, les membres de la commission solidarité ont mené une réflexion approfondie et élargie sur l'autonomie des personnes sur le territoire :

- ▶ Le vieillissement général de la population
- ▶ Les difficultés de recrutement de personnels compétents à bas salaires
- ▶ La multiplicité des intervenants autour de la personne âgée
- ▶ La taille critique des structures existantes
- ▶ La loi adaptation de la société au vieillissement (adoptée par le Sénat le 14 décembre 2015)
- ▶ Le renouvellement du corps médical

Suite à ces réflexions la commission solidarités a adhéré à la charte MONALISA, pour lutter contre l'isolement.





# Pays du Neubourg

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Communauté de communes du Pays du Neubourg**

1 chemin Saint-Célerin - BP 47

27 110 Le Neubourg

Tél : 02.32.34.04.41 - Fax : 02.32.67.71.86

Mail : [contact@paysduneubourg.fr](mailto:contact@paysduneubourg.fr)

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h